

# La stratégie de la mensuration officielle pour les années 2012 à 2015

Autor(en): **Sinniger, Markus**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871510>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2012 à 2015

■ La stratégie de la mensuration officielle (MO) constitue la base pour la réalisation de la MO.

Nous présentons brièvement ci-après les principales mesures parmi la soixantaine qui sont formulées dans la stratégie de la MO pour les années 2012 à 2015.

La stratégie de la mensuration officielle ainsi que le plan de mesures qui l'accompagne constituent la base pour l'exécution de la MO dans les années 2012 à 2015. La stratégie a été élaborée en collaboration avec les services cantonaux du cadastre et elle a été signée le 3 octobre 2011 par le chef du Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Conseiller fédéral Ueli Maurer, le plan de mesure étant lui signé par Jean-Philippe Amstein, directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo.

En vue de la réalisation de la stratégie, environ 60 mesures concrètes ont été formulées. Leur exécution est répartie entre la Confédération, les cantons ou les deux ensembles. Dans cet article, nous vous présentons une sélection des mesures prévues.

- L'objectif de pouvoir arriver à une *réalisation de la MO sur l'ensemble du territoire* est et reste très important. La MO doit être exécutée en première priorité dans les zones économiquement importantes et le long des axes de circulation et de desserte.
- Depuis 2008, la *couche d'information «Adresses de bâtiments»* est une composante obligatoire de la MO. Les adresses de bâtiments jouent un rôle central dans la société actuelle. Il y a une forte demande de pouvoir disposer d'adresses à jour et fiables. Jusqu'à présent, environ le tiers des toutes les adresses de bâtiment ont été saisies. La couche d'information «Adresses de bâtiments», y compris la comparaison de ces informations avec le registre des bâtiments et des logements (RegBL) de l'Office fédéral des statistiques, doit être achevée le plus vite possible.
- Il est nécessaire que la qualité de la *mise à jour permanente*, par exemple par le raccourcissement des délais de mise à jour, soit encore améliorée.
- Par la réalisation de la *mise à jour périodique*, il en va du maintien des prestations de la MO envers la clientèle. La MO livre par exemple, dans les délais voulus, les bases pour la mise à jour des surfaces agricoles utiles.
- Une des mesures principales tendant à l'*homogénéisation des données de la MO* consiste à établir un réseau parcellaire qui couvre l'ensemble du territoire suisse et qui soit consistant et homogène. Les défauts d'homogénéité le long des limites cantonales, communales ou de lots doivent être éliminés.
- *Collaboration avec les domaines voisins*: comme jeu de géodonnées de référence, la MO est en étroite relation

avec différents domaines voisins, comme par exemple la mensuration nationale, le registre foncier, l'agriculture, l'économie forestière, la protection de l'environnement ou encore la statistique. Il faut ici clairement régler les relations et la collaboration entre ces domaines afin d'éviter des redondances. La MO concentre son attention sur ses compétences et ses spécialisations, les met à disposition des autres selon leurs besoins et se propose comme partenaire pour la saisie, la mise à jour et la gestion de géodonnées qui ont un lien avec la propriété foncière.

- Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, le registre foncier et la MO constituent ensemble le système cadastral suisse. Les deux dernières organisations apportent leur contribution à la sécurité de droit privé de la propriété foncière. Le registre foncier est en charge des questions juridiques de la propriété et la MO s'occupe de l'aspect géométrique. Les données de la MO, de même que celles du registre foncier, sont actuellement converties dans un format numérique dans l'ensemble de la Suisse. Avec l'introduction du registre foncier numérique, le besoin d'un échange de données entre le registre foncier et la MO se fait de plus en plus sentir. Il est dès lors indispensable que la *collaboration entre le registre foncier et la MO* soit approfondie et que l'échange de données, y compris la mise à jour de l'identificateur fédéral des biens-fonds (E-GRID), soit garanti.
- Afin que les systèmes de mensuration qui se basent sur les satellites puissent être effectivement mis en œuvre, la MO doit être transférée dans le nouveau cadre de référence MN95. Les services officiels de diffusion des données doivent pouvoir garantir en tout temps la livraison de données pour la clientèle aussi bien dans le nouveau que dans l'ancien cadre de référence. La MO garantit que le nouveau *cadre de référence MN95* sera introduit dans tous les cantons jusqu'à la fin 2016.
- Les domaines où la *3<sup>ème</sup> dimension* peut être utilisée sont nombreux et croîtront encore à l'avenir (aménagement du territoire, cadastre du bruit, catastrophes environnementales, télécommunications mobiles, etc.). A l'avenir, les systèmes d'information géographiques se baseront toujours plus sur des modèles 3D. La MO dispose déjà actuellement, avec la couche d'information «Altitudes», d'un modèle numérique de terrain (MNT) couvrant tout le territoire. Il appartient à présent à la MO de déterminer comment elle peut répondre aux

besoins croissants des intéressés et comment elle va mettre à disposition ses compétences en matière de saisie, d'administration et de documentation de formes tridimensionnelles de la propriété. Durant la période 2012 à 2015, la D+M va lancer la discussion concernant la délimitation de la propriété en 3 dimensions ainsi que la documentation et l'administration de la propriété par étages ou encore l'utilisation du sous-sol. Selon le résultat des discussions, on pourra évaluer le développement de la MO en direction d'un cadastre 3D juridique.

- Le *modèle de données* actuel MD.01-MO-CH a fait ses preuves. Il ne subira durant la période 2012–2015 aucune modification. La MO est néanmoins influencée par l'évolution technologique permanente ainsi que par les besoins et les attentes de la société. Du même coup, les exigences envers le modèle de données évoluent aussi. C'est pourquoi la Confédération et les cantons initieront des travaux préparatoires en vue d'un futur modèle de données de la MO de manière à pouvoir disposer de bases de décision concrètes en 2015.
- Du point de vue de la clientèle, ce sont principalement les possibilités restreintes de pouvoir *obtenir des données* de manière centralisée et la *tarification* très hétérogène qui sont critiquées. Les cantons étant responsables pour les données de la MO, les émoluments ainsi que la désignation des services de diffusion des données sont de leur compétence. Il leur ap-

partient en outre de créer les conditions permettant une diffusion centralisée nationale des données. A la demande des cantons, la Confédération est prête à ouvrir, comme solution transitoire, son géoportail de la MO déjà existant à la clientèle hors de l'administration fédérale. Il appartient aux cantons de s'entendre sur une stratégie commune qui réponde aux besoins du marché.

- La *formation continue* prend une importance toujours plus grande en regard de l'évolution technologique très rapide en matière de géoinformation et de domaines apparentés. Tous les organes (Confédération, cantons, associations professionnelles et bureaux privés) de la MO doivent s'impliquer activement dans la formation continue de leurs collaborateurs ou de leurs membres.

La documentation complète relative à la stratégie de la MO et aux mesures projetées pour les années 2012 à 2015 sont à disposition sur [www.cadastre.ch/strategie](http://www.cadastre.ch/strategie).

Markus Sinniger  
 Direction fédérale des mensurations cadastrales  
 swisstopo, Wabern  
 markus.sinniger@swisstopo.ch

Illustration: La stratégie et le plan de mesures se situent au début du cycle de controlling de la MO. Avec les plans de mise en oeuvre des cantons, ces documents servent de base pour l'établissement des conventions-programme quadriennales avec chaque canton, bases sur lesquelles sont établis la planification annuelle, l'exécution et le contrôle de réalisation de la MO.

